

16 décembre 2016
Préfecture de la Vienne

COMITE DE SUIVI QUALITE DE L'EAU



Ordre du jour

1 – *État de la situation de la qualité de l'eau dans la Vienne*

- Etat des masses d'eau
- Bilan de la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable

2 – *Lutte contre les pollutions ponctuelles*

3 – *Lutte contre les pollutions diffuses*

- Rappel et actualités sur la directive « Nitrates »
- Bilan des contrôles réalisés
- Programmes d'actions en cours (Re-Sources)

4 – *Actualités*

- ZSCE Les Lutineaux
- démarches sur Fleury, La Varenne
- lutte contre les phytosanitaires, calendrier SDE

Ordre du jour

1 – *État de la situation de la qualité de l'eau dans la Vienne*

- Etat des masses d'eau
- Bilan de la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable

Etat écologique 2013 et objectifs 2016-2021 (Eau superficielle)

Déclinaison
des programmes de mesure 2016-2021
en Programmes d'Actions
Opérationnels Territorialisés (PAOT)
2016-2018.

Définition des priorités

Département de la Vienne

**ETAT ECOLOGIQUE 2013
ET OBJECTIFS
DU SDAGE LOIRE BRETAGNE 2016-2021**

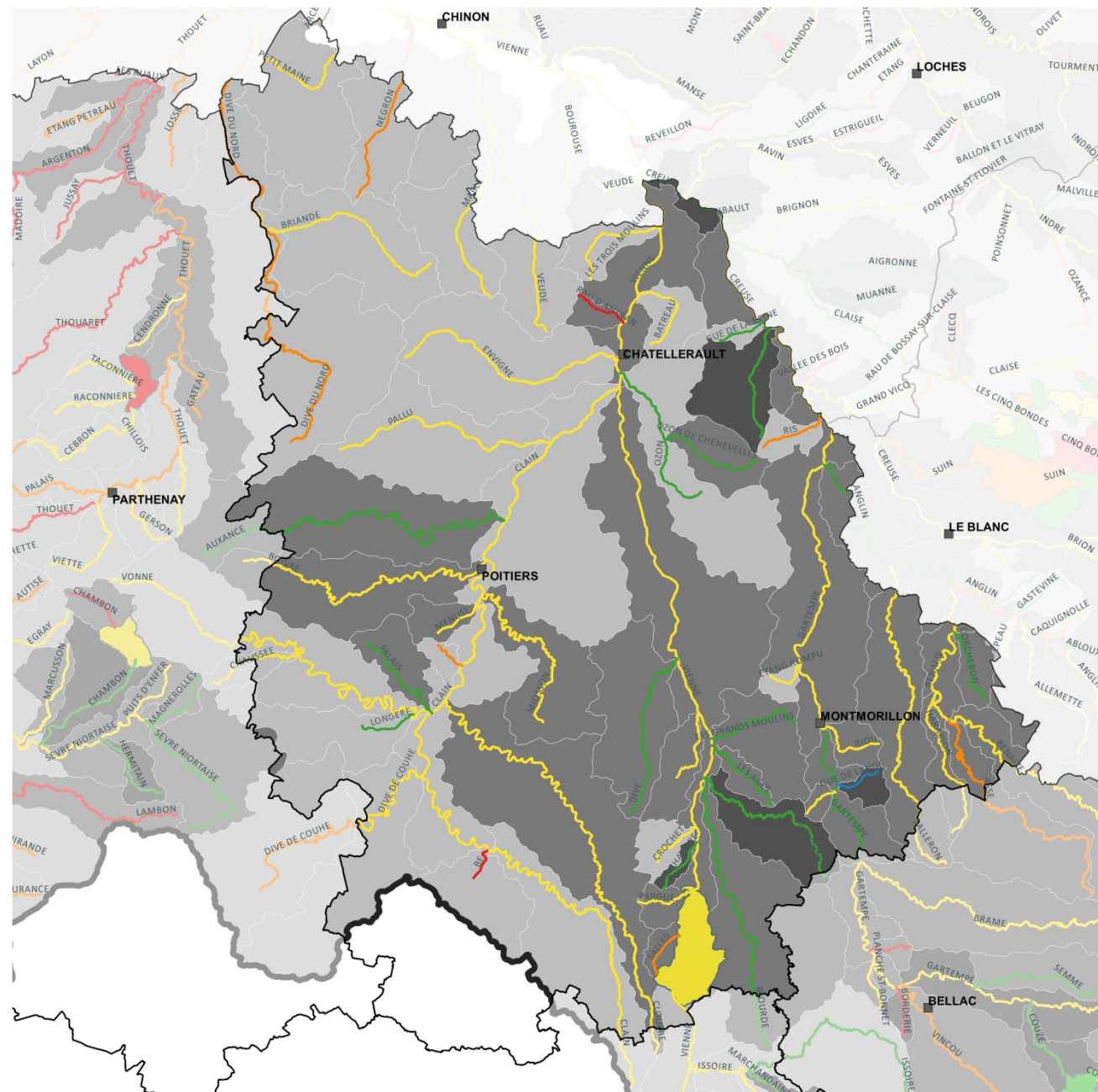
— limite districts Adour Garonne / Loire Bretagne

Etat écologique 2013

- très bon
- bon
- moyen
- médiocre
- mauvais

Objectif bon état/potentiel écologique

- objectif "bon état" 2015
- report de délai 2021
- report de délai 2027



© MISEN de la Vienne, septembre 2016.

Réalisation : agence de l'eau Loire Bretagne, délégation Poitou-Limousin

Etat écologique 2013 – Détail paramètre nitrates (Eau superficielle)

Déclinaison
des programmes de mesure 2016-2021
en Programmes d'Actions
Opérationnels Territorialisés (PAOT)
2016-2018.

Définition des priorités

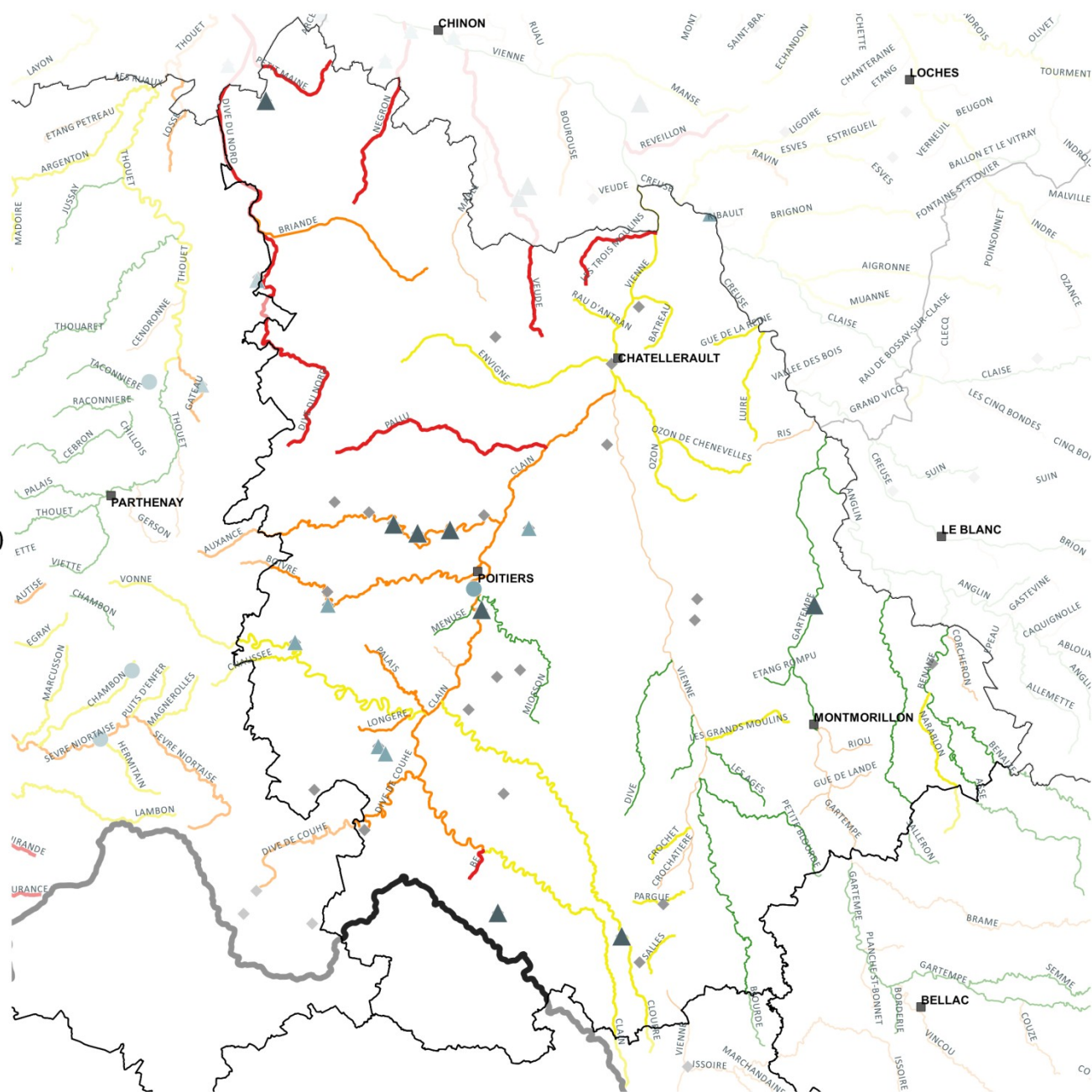
Département de la Vienne

**DONNEES ETAT ECOLOGIQUE 2013 :
DETAIL PARAMETRE NITRATES**

— limite districts Adour Garonne / Loire Bretagne

état écologique 2013 : concentration nitrates (mg/l)

- 0 - 10
- 10 - 25
- 25 - 40
- 40 - 50
- 50 - 117



PRÉFET DE LA VIENNE

© MISEN de la Vienne, septembre 2016.

Réalisation : agence de l'eau Loire Bretagne, délégation Poitou-Limousin

Etat chimique 2013 (Eau souterraine)

Déclinaison
des programmes de mesure 2016-2021
en Programmes d'Actions
Opérationnels Territorialisés (PAOT)
2016-2018.

Définition des priorités

Département de la Vienne

ETAT CHIMIQUE 2013 DES MASSES D'EAU SOUTERRAINE ET CAPTAGES PRIORITAIRES ET SENSIBLES

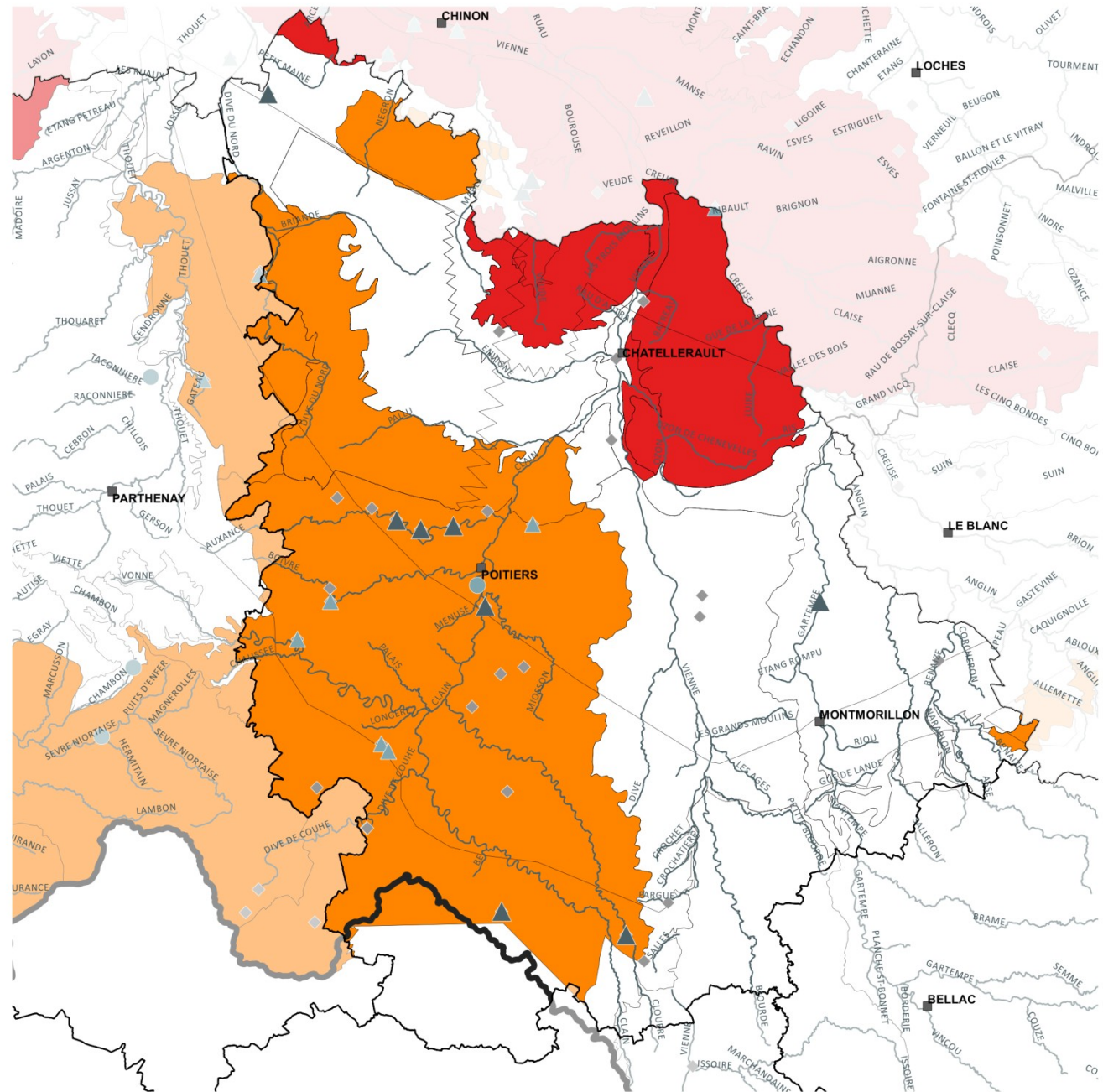
— limite districts Adour Garonne / Loire Bretagne

captages prioritaires

- ▲ Grenelle (Sdage 2010-2015) - eau souterraine
- Grenelle (Sdage 2010-2015) - eau superficielle
- ▲ Nouveau (Sdage 2016-2021) - eau souterraine
- Nouveau (Sdage 2016-2021) - eau superficielle

ME souterraines. Etat chimique 2013

- dégradé nitrates
- dégradé nitrates et pesticides
- bon état



© MISEN de la Vienne, septembre 2016.

Réalisation : agence de l'eau Loire Bretagne, délégation Poitou-Limousin

Qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable

Captages et nitrates

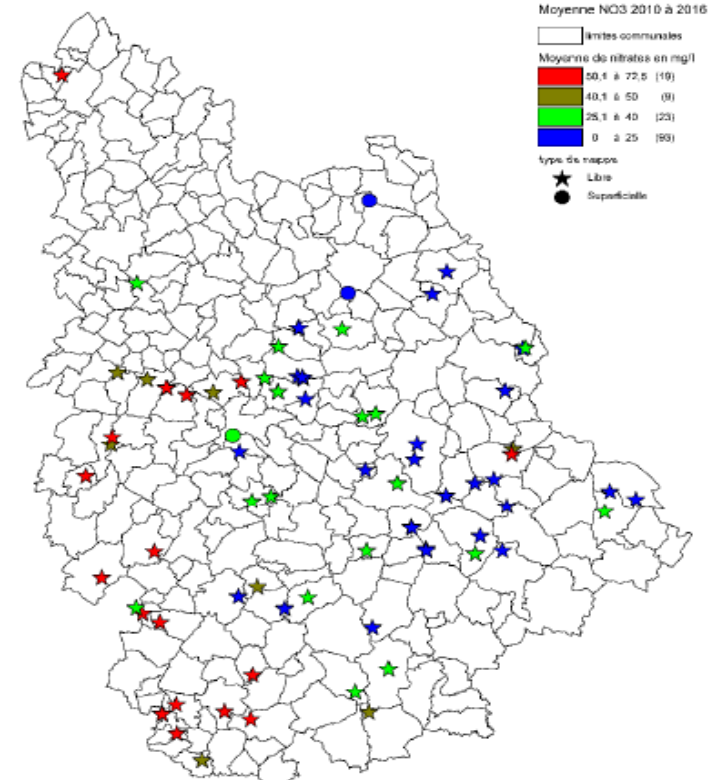
Environ 1000 analyses par an dont plus de 100 complètes avec la recherche sur plus de 200 paramètres

20 captages doivent être dilués ou traités avant mise en distribution

Sur les 85 captages abandonnés, 28 le sont pour les nitrates et/ou les pesticides



Teneur en nitrates des captages AEP en service sollicitant les nappes libres et cours d'eau



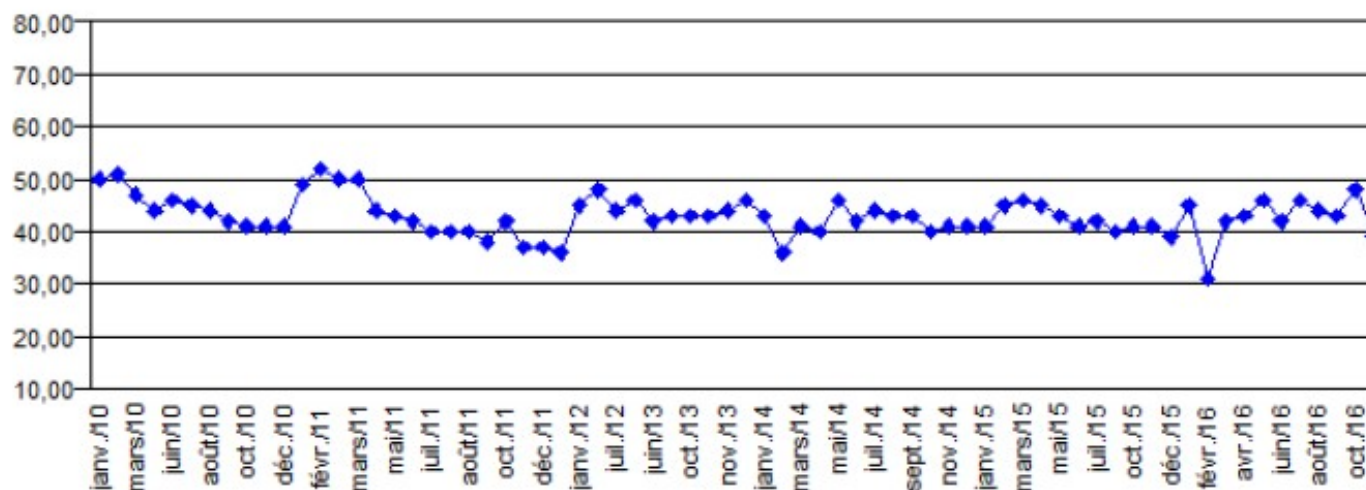
Document réalisé par l'ARS DD66 pôle santé publique et environnemental décembre 2016

(carte EP17) Cap moy no3 2010 2016 (WGR)



Qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable

Evolution des nitrates (mg/l) à Fleury

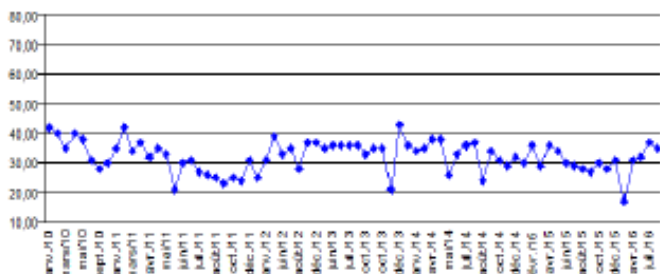


Grand Poitiers - source de Fleury - commune de Lavausseau

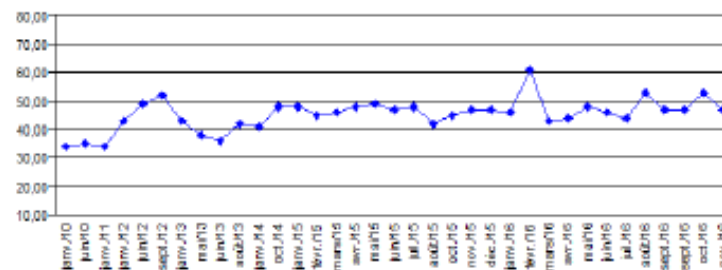


Qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable

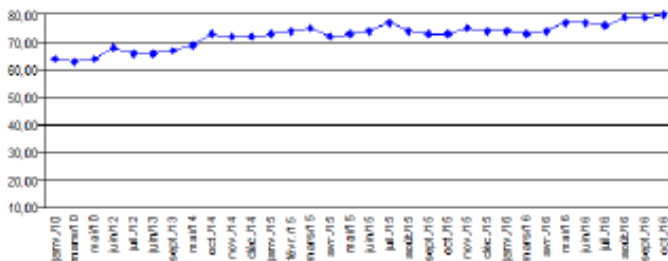
Evolution 2010 2016 des nitrates



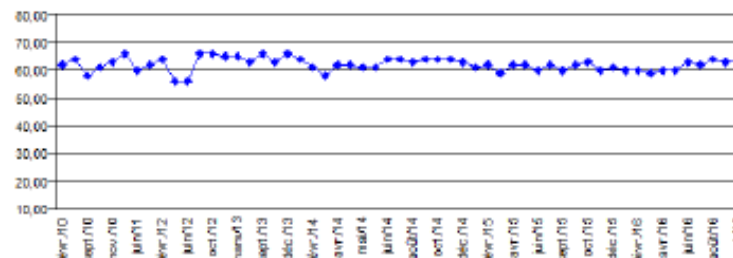
La Varenne à St Benoit Grand Poitiers



Verneuill à Migné Grand Poitiers



Moulin de Vaux Quinçay CL de Cissé Quinçay



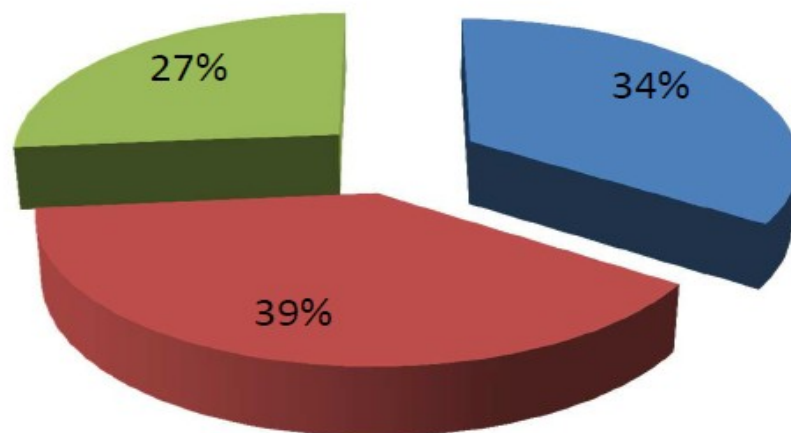
Le Bouquet à Limalonges CL Sud Vienne



Qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable

Captages et pesticides

Résultats des analyses pesticides entre 2000 et 2016
sur les 151 captages en service dans la Vienne
(une centaine d'analyses par an)



- Sans traces de pesticides
- Au moins une fois des traces de pesticides
- Au moins une fois un dépassement de la limite de qualité

Qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable

Les stations de traitement AEP

- Sur les 83 stations de traitement des eaux en service desservant 447 813 hab:
 - 8 sont équipées de charbon actif (121 824 hab)
 - 1 d'une dénitrification et charbon actif (10 677 hab)



Conclusions de l'état des lieux/diagnostic du Schéma Départemental de l'eau

Plus de 2/3 (72 %) des 70 masses d'eau cours d'eau du département ne sont pas en bon état écologique,

40 % des captages d'eau potable en nappes libres sont fragilisés par les pollutions diffuses de nitrates et de produits phytosanitaires, majoritairement d'origine agricole

Elles dégradent tout à la fois les ressources destinées à l'eau potable et l'ensemble des eaux du département, superficielles et souterraines. Dans une moindre mesure, ce diagnostic fait état de pollutions liées à l'assainissement collectif.

Le diagnostic fait état d'une **augmentation du taux de nitrates sur 50 % des unités de gestion de l'eau (UGE)** et de la présence généralisées de produits phytosanitaires justifiant pour partie l'abandon de 83 captages depuis plus de trente ans.

La présence d'éléments naturels indésirables dans les nappes captives et semi-captives (Fluor et Sélénium) ajoute une difficulté de gestion complémentaire. »

L'enjeu « Garantir la santé publique par la reconquête de la ressource, en priorité pour l'eau potable » apparaît comme le premier des quatre enjeux stratégiques retenus.

Ordre du jour

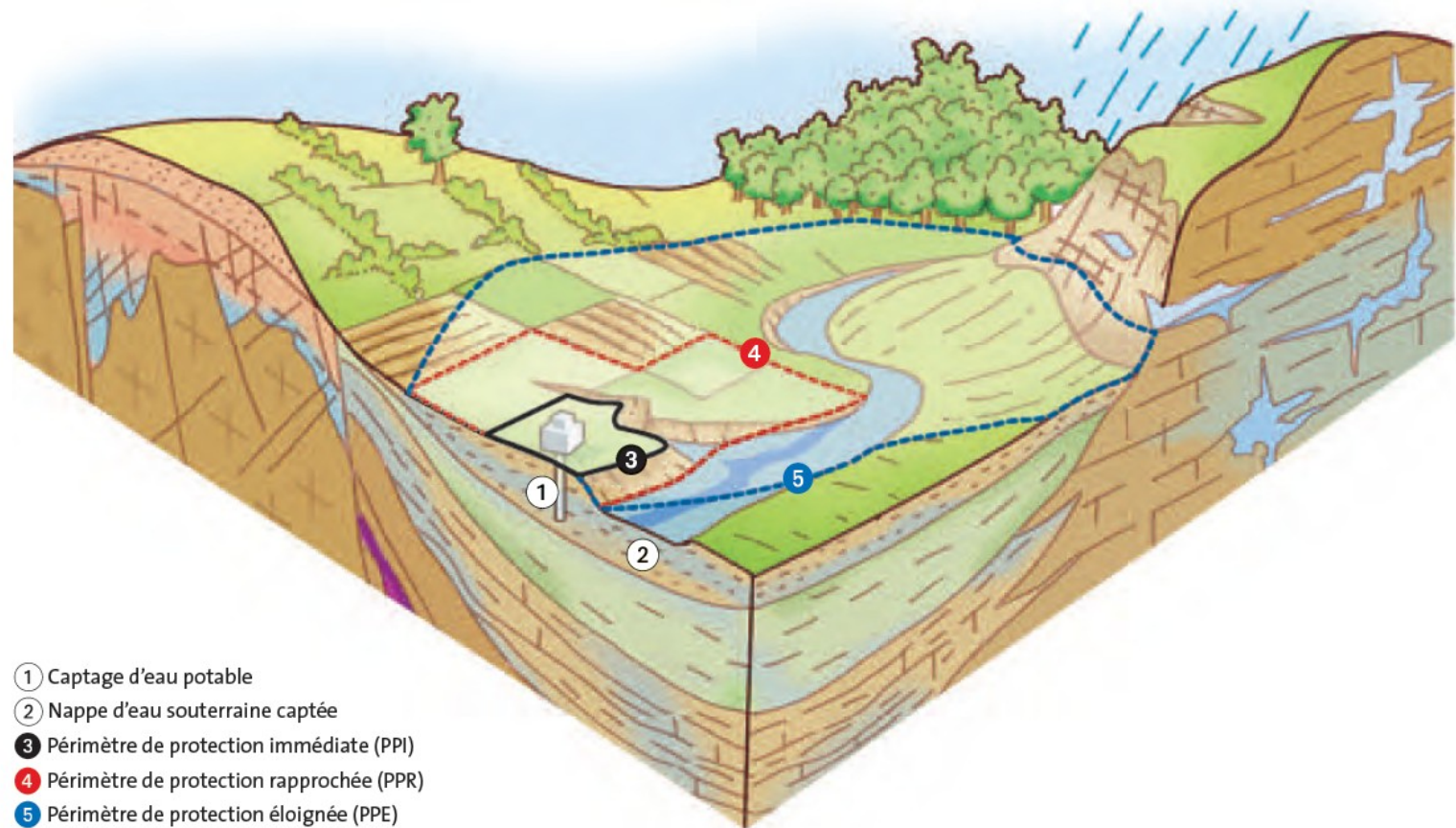
2 – Lutte contre les pollutions ponctuelles

2 – Lutte contre les pollutions ponctuelles

Pollution ponctuelle =
rejet localisé
+ temps de transfert vers
le captage
pour la détermination
des PPC

1 action réglementaire
**arrêtés de
DUP**

Définition
périmètres de
protection des
ressources en
eau



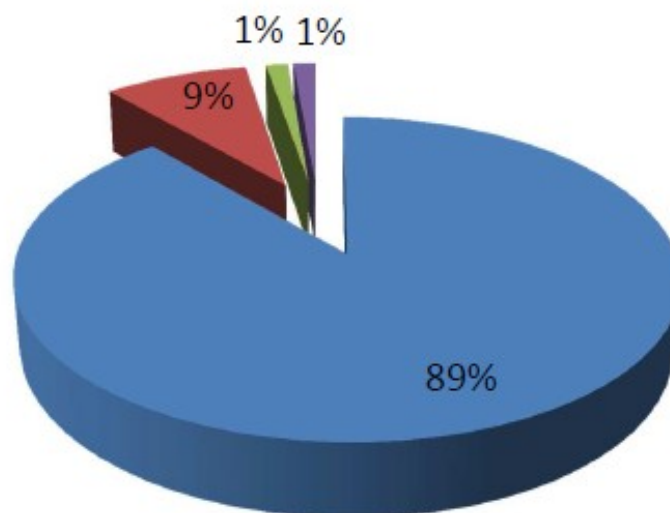
- + servitudes liées à chaque périmètre de protection :
- lutter contre les pollutions ponctuelles et/ou accidentelles,
 - interdire toute activité dans les PPI,
 - des interdictions et des actions réglementaires dans les PPR,
 - des actions réglementées dans les PPE.

Lutte contre les pollutions ponctuelles

Etat d'avancement des périmètres de protection

Sur les 151 captages d'eau potable en service dans le département de la Vienne

■ terminé ■ en cours ■ en révision ■ à abandonner



Ordre du jour

3 – *Lutte contre les pollutions diffuses*

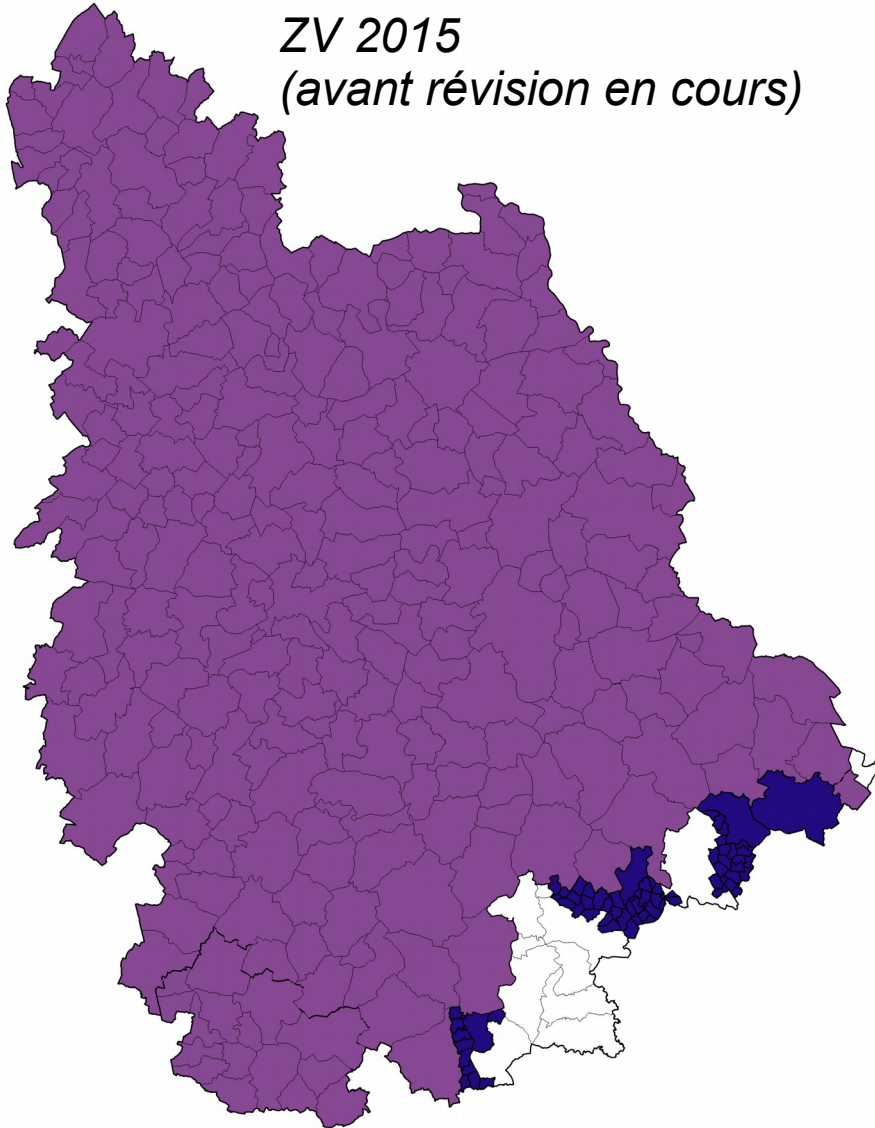
- Rappel et actualités sur la directive « Nitrates »
- Bilan des contrôles réalisés
- Programme d'actions en cours (Re-Sources)

Rappel sur le Contentieux Européen

- Mise en demeure de la Commission Européenne : 20/11/2009
- Griefs sur l'architecture des programmes d'actions et 5 mesures
- Mais également contentieux sur la délimitation des zones vulnérables (mise en demeure du 17 juin 2011)

La révision des Zones Vulnérables – 2014, 2016

ZV 2015
(avant révision en cours)



Révision quadriennale des zones vulnérables
aux nitrates en 2016

Sur la base de la 6ème campagne de
surveillance (2014 - 2015)

Concertation régionale et de bassin
Consultation publique du 7 novembre au 1^{er}
décembre 2016

Arrêté prévu fin 2016

Programmes d'actions nitrates

Principaux textes d'application :

- **PAN (programme d'actions national)**

=> Arrêté national du 19 décembre 2011 modifié par arrêtés du 23 octobre 2013 et du **11 octobre 2016**

- **PAR (programme d'actions régional)**

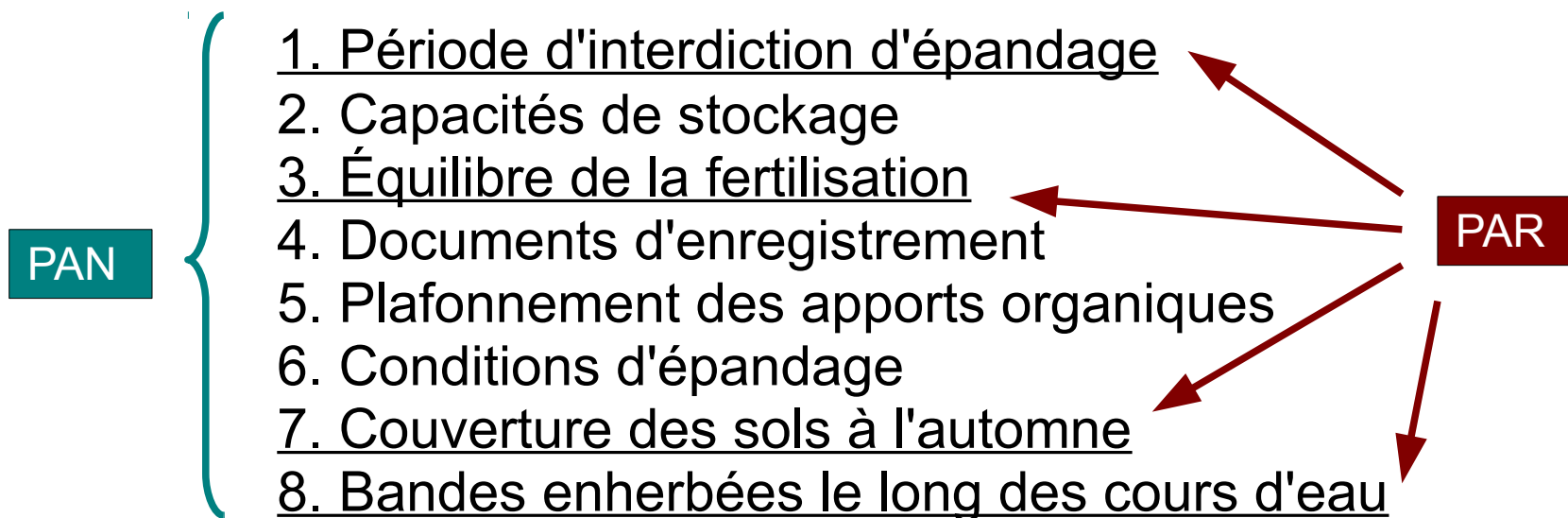
=> Arrêté régional 5ième PAZV du 27 juin 2014

- **Équilibre de la fertilisation azotée (référentiel régional)**

- (Détermination des besoins en azote des cultures)

=> Arrêté régional du 23 mai 2014

Les mesures du 5^e PAZV



+ *mesures spécifiques dans les ZAR*

Arrêté du 11 octobre 2016

Révision du PAN

- Capacités de stockage : clarification de la méthode de calcul (pré-DEXEL ou DEXEL)
- Délai de mise en œuvre capacités de stockage pour les nouvelles ZV (1^{er} octobre 2018 si déclaration avant le 30 juin 2017 ; 1^{er} octobre 2019 dans certains cas)
- Règles sur le stockage des fumiers au champ
- Règles sur les épandages sur sols en forte pente, enneigés et gelés
- Ajustement de valeurs techniques

3.2 – Bilan des contrôles

Différents types de contrôles :

- contrôle conditionnalité P.A.C. sous-domaine « environnement »
- contrôle Police de l'Eau / directive Nitrates
- contrôle Zones Non Traitées

3.2 – Contrôles conditionnalité PAC Environnement

La conditionnalité

Liée au versement de certaines aides communautaires
Vérifie le respect des exigences réglementaires

Nombre de contrôles

1 % des exploitants PAC chaque année (43 en 2016)

Modalités de sélection

1/4 aléatoire

3/4 orienté

→ Ciblage régulier sur des enjeux AEP

Suites données

1/ Rédaction d'un compte-rendu de contrôle contradictoire avec l'exploitant

2/ Etude des éléments justificatifs fournis par l'exploitant

3/ Si anomalie maintenue : pénalité sur les aides PAC

3.2 – Contrôles conditionnalité PAC Environnement

9 points de contrôle au titre de la Directive Nitrates :

Point 1 : Respect des périodes d'interdiction d'épandage

Point 2 : Présence de capacités de stockage des effluents suffisantes et d'installations étanches

Point 3 : Respect de l'équilibre de la fertilisation azotée

Point 4 : Réalisation d'une analyse de sol

Point 5 : Respect du plafond annuel de 170 kg d'azote contenu dans les effluents d'élevage épandus par hectare de surface agricole utile (SAU)

Point 6 : Respect des conditions particulières d'épandage

Point 7 : Présence d'une couverture végétale pour limiter les fuites d'azote au cours des périodes pluvieuses

Point 8 : Présence d'une couverture végétale permanente le long de certains cours d'eau (cours d'eau BCAE) et plans d'eau de plus de dix hectares, et respect du type de couvert et des conditions d'entretien

Point 9 : Déclaration annuelle de flux d'azote

3.2 – Contrôles conditionnalité PAC Environnement

Globalement, **grande majorité de contrôles conformes.**

Anomalies les plus fréquentes :

- Objectifs de rendements surestimés
- Dépassement de la dose prévisionnelle sans justification
- Absence d'analyse de sol
- Bandes enherbées insuffisantes ou absentes

3.2 - Contrôles ZNT

Lutte contre les produits phytopharmaceutiques

Cadre réglementaire : arrêté ministériel du 12 septembre 2006 et arrêté préfectoral du 2 juin 2009

Panneau conforme à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral (Impression couleur)

Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

A MOINS DE 5 METRES MINIMUM
DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU
figurant sur les cartes IGN 1/25 000°.
Consultez l'étiquette car la distance peut
être plus importante (20, 50 ou 100m).



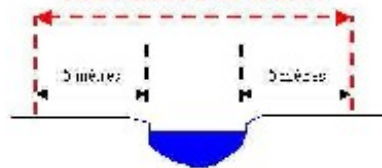
DANS LES FOSSES (MEME A SEC), COURS
D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES,
POINTS D'EAU, PUITTS, FORAGES ne figurant
pas sur les cartes IGN 1/25 000°.



SUR AVALOIRS,
CANIVEAUX ET BOUCHES
D'EGOUT.



Interdiction de traiter



TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES,
ET ENTREPRENEURS.

EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'A 75 000 € ET 2 ANS
D'EMPRISONNEMENT.

Panneau disponible sur les sites internet [_____](#) / [_____](#)

3.3 - Contrôles ZNT

Lutte contre les produits phytopharmaceutiques

Synthèse
des
contrôles
ONEMA

	2015	2016
Nombre des contrôles	61	91
Linéaire impacté	3 200 m	2 800 m
<u>USAGERS CONTROLES</u>		
Agriculteurs	9	8
Collectivités	8	9
Particuliers	38	67
Multi usagers	4	6
<u>SUITES DONNEES</u>		
Rappel à la réglementation	16	33
Procès verbal	0	1

3.3 – Programme d'actions en cours

Notion d' **AAC** : aire d'alimentation de captage

= zone en surface sur laquelle l'eau qui s'infiltré ou ruisselle, alimente le captage (différent du PPC)

Objectif = lutte contre les **pollutions diffuses** impactant l'AEP

Réglementation : art. L.211-3 du code de l'environnement, modifié par la loi sur l'eau (LEMA) de 2006, articles R.114-1 à R.114-5 du code rural.

2 possibilités :

- Programme réglementaire (ZSCE)
 - 1ère phase volontaire de 1 à 3 ans
 - peut devenir obligatoire si non-atteinte des objectifs
- **Programme volontaire**
 - privilégié dans la Vienne
 - à l'initiative d'un porteur de projet (maitre d'ouvrage)
 - action concertée avec les acteurs du territoire
 - base de contrat territorial (cadre Re-Sources)
 - possibilité de financement des actions

3.3 – Programme d'actions en cours

Désignation nationale de
532 captages dits « Grenelle »

+ 500 captages prioritaires
(conférence environnementale
de 2013)

Situation dégradée

+

Enjeu stratégique

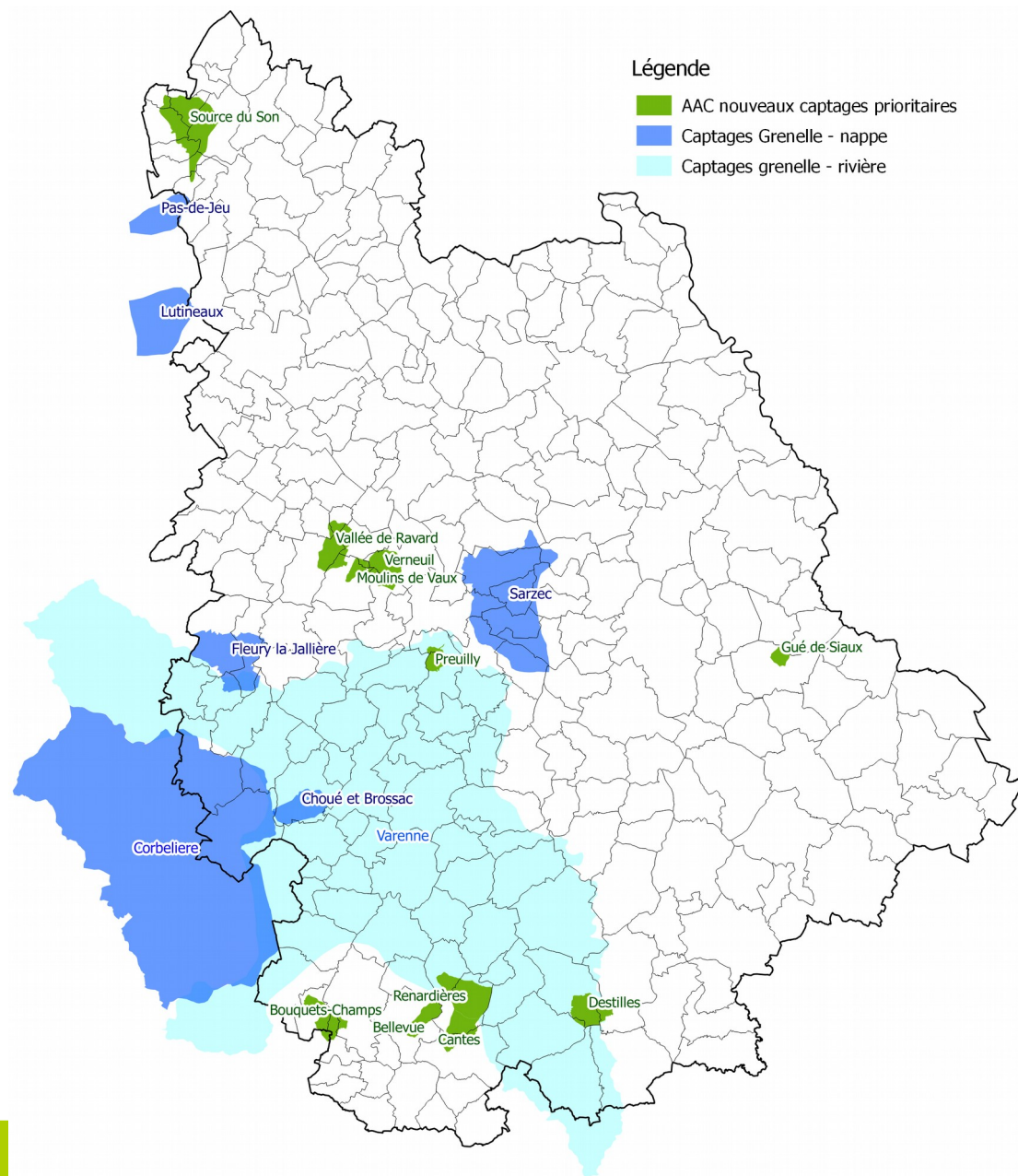
En Vienne :

17 captages concernés
(SDAGE 2016 -2021) :

Loire Bretagne : 13 captages

Adour-Garonne : 4 captages

Dont 6 captages « Grenelle »



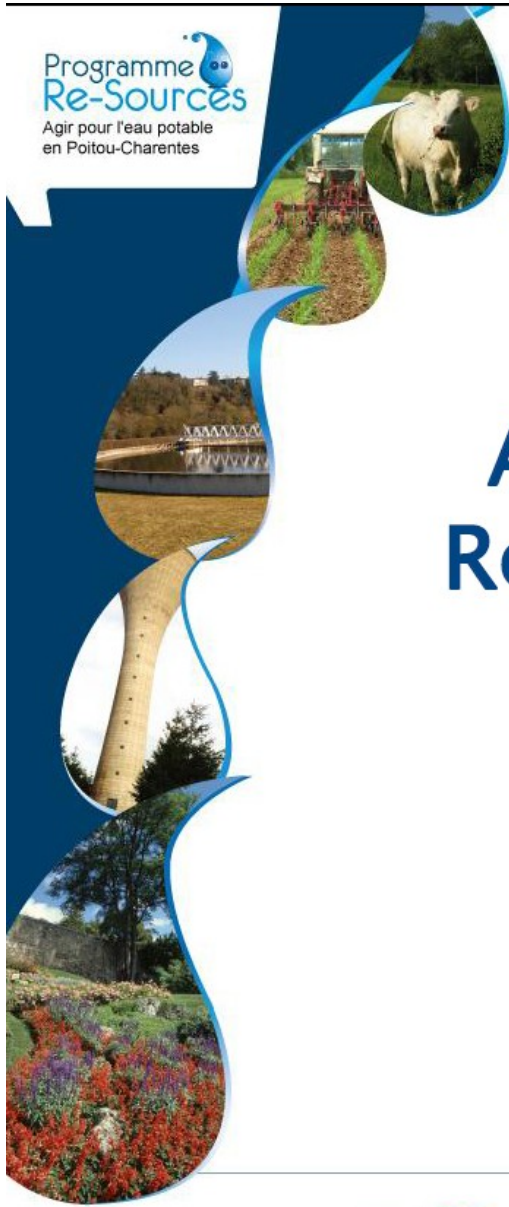
3.3 – Programme d'actions en cours

Programme
Re-Sources
Agir pour l'eau potable
en Poitou-Charentes

Programme
Re-Sources

Avancement des bassins Re-Sources dans la Vienne

16 décembre 2016



PRÉFET DE LA VIENNE



3.3 – Programme d'actions en cours

Programme
Re-Sources
Agir pour l'eau potable
en Poitou-Charentes

Le programme Re-Sources

- Programme régional multipartenarial
- Reconquête de la qualité de l'eau potable
- Actions préventives et volontaires (vs dispositif ZSCE)
- Captages classés prioritaires dans les SDAGE 2016-2021
11 captages engagés dans Re-Sources sur **17** captages prioritaires
- Paramètres Nitrates et Pesticides
- Convention régionale 2007-2013 renouvelée pour 2015-2020

Des contrats territoriaux de 5 ans avec :

- Une coordination globale assurée par la collectivité productrice d'eau potable
- Un partage du pilotage et de la mise en œuvre des actions avec les acteurs locaux en zone agricole et en zone non agricole



3.3 – Programme d'actions en cours

Programme
Re-Resources
Agir pour l'eau potable
en Poitou-Charentes

Partenariat 2015-2020

Partenaires historiques :



Nouveaux partenaires signataires :



3.3 – Programme d'actions en cours

Programme Re-Sources
 Agir pour l'eau potable en Poitou-Charentes



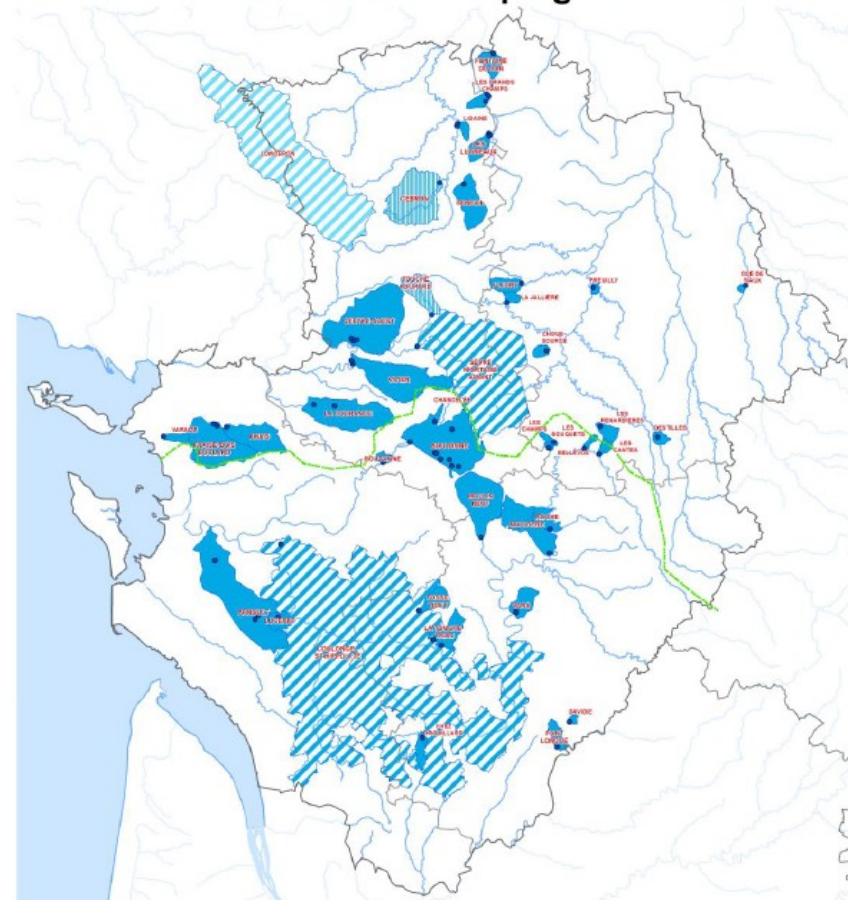
Chiffres clés 2016

23 producteurs d'eau (14 qui portent une animation)
 27 animateurs
 78 captages
 61 Mm3 produits (40% de PC)
 1 050 000 hab. desservis

32 bassins d'alimentation
 539 889 ha (20% du PC)
 362 000 ha de SAU
 529 communes (1/3 du PC)
 400 000 hab. (22% du PC)
 7 400 exploit. agricoles (30% de PC)

Acteurs locaux :
 14 coopératives agricoles
 31 entreprises de négoce
 Des structures départementales et/ou régionales : CRA, CA, GAB, SAFER, réseau CUMA, FREDON, APNE, CIVAM, CPIE, Pays, EPCI...

POITOU-CHARENTES Bassins d'Alimentation de Captages Re-Sources



PROGRAMME RE-SOURCES

- BAC Re-Sources**
 - Eaux souterraines
 - Eaux superficielles
 - Eaux de barrage
- BAC hors Re-Sources**
 - Eaux superficielles
- Captages
- Limite des agences de l'eau

au nord : Agence Loire-Bretagne
 au sud : Agence Adour-Garonne

Source : Conseil Régional Poitou-Charentes
 © Région Poitou-Charentes, 2015
 Corrections et mises à jour : Région Poitou-Charentes 2016

FREDON Poitou-Charentes



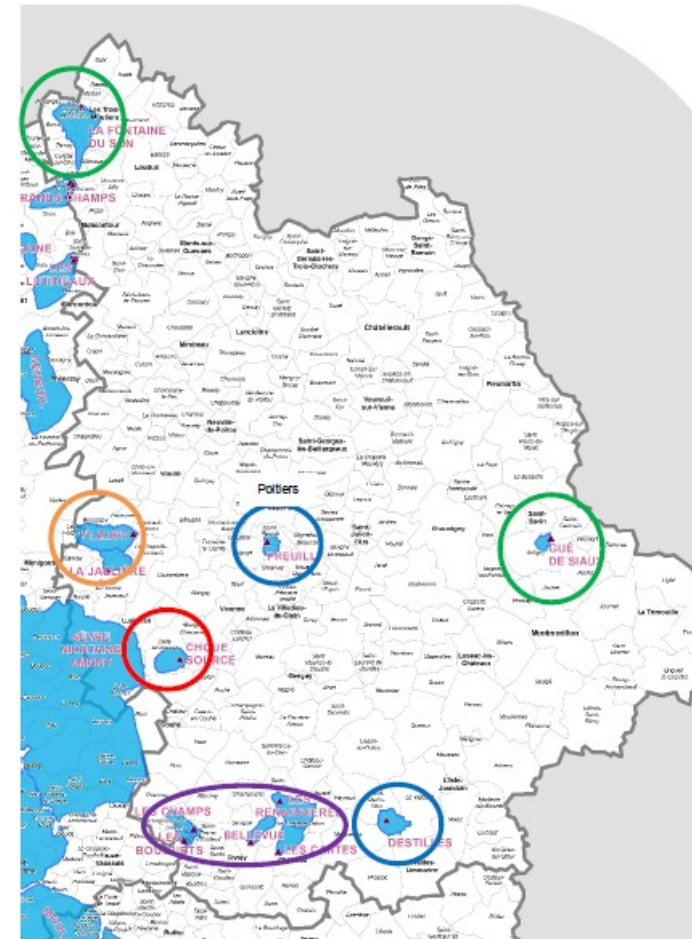
3.3 – Programme d'actions en cours

Programme
Re-Sources
Agir pour l'eau potable
en Poitou-Charentes

Zoom sur la Vienne

Les bassins Re-Sources :

- **Choué Brossac :**
Diagnostic de territoire en cours de finalisation
concertation à venir pour la construction d'un
programme d'action pour 2017
- **Fontaine de son et Gué de siaux**
Réunion de lancement les 11/07 et 09/09
Validation des Périmètres
Diagnostic de territoire en cours
- **Destilles, Croix de Boisse et Preuilly**
Lancement des études de diagnostic en octobre
Délimitation des Périmètres en cours
Diagnostic de territoire : mars 2017
- **La Jallière:**
Contrat Fleury/La Jallière 2009-2014
Second contrat sur La Jallière signé le 10 juin 2016
- **Civray :**
Contrat 2015-2019 en cours



3.3 – Programme d'actions en cours

Programme
Re-Resources
Agir pour l'eau potable
en Poitou-Charentes

Zoom sur la Vienne – Civray

Les plans d'entretien communaux 2015

- Signature de convention de mandat et délibération de chaque commune.
- **Réalisation de 23 plans d'entretien communal sur 8 mois.**
- **Validation en conseil municipal**
- Recrutement d'un chargé de mission sur 6 mois



3.3 – Programme d'actions en cours

Programme
Re-Sources
Agir pour l'eau potable
en Poitou-Charentes


Zoom sur la Vienne – Civray



Comice agricole Civray, essai
couvert végétaux (OCEALIA,
COC,CA86, NEOLIS)



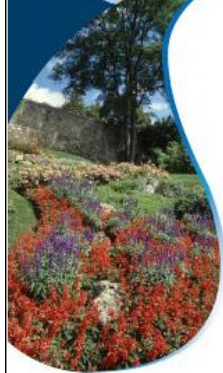
2 Journées technique AGROBIO,
Pâturage tournant dynamique
visite d'exploitation polyculture
élevage
bulletin d'info



Pesée de fumier, N tester (CA86)

Rencontre individuel décembre/janvier

formation azote agricole,



Participation aux groupes agricoles des OPA locales (CA86, OCEALIA, COC)

3.3 – Programme d'actions en cours

Programme
Re-Sources
Agir pour l'eau potable
en Poitou-Charentes

Zoom sur la Vienne – Civray

Diagnostiques d'exploitations et accompagnements techniques individuels

Sud Vienne : 16 diagnostics + 10 accompagnements

Surface en Agriculture biologique

AAC	SAU TOT	Surface (ha) 2013	%	Surface (ha) en 2016	%
Bouquets/Champs	794	16	2	69	8
Renardières/Cantes	2363	384	16	509	21
Bellevue	522	35	6	0	0
TOTAL	3679	436	11,8	578	15,7

Inscription en site pilote

Ferme de démonstration (Charroux)

Ordre du jour

4 – *Actualités*

- planification : calendrier SDE
- évolutions réglementaires attendues :
 - phytosanitaires,
 - zones vulnérables (révision PAR + GREN)
- démarche ZSCE les Lutineaux
- programme d'actions volontaires : démarches sur Fleury, La Varenne

4 – Actualités : Schéma départemental de l'Eau

Rappel du phasage de l'étude :

phase 1 : Etat des lieux / diagnostic

phase 2 : Définition de scénarios,
priorités d'action

phase 3 : programme d'actions
sur 10 à 15 ans

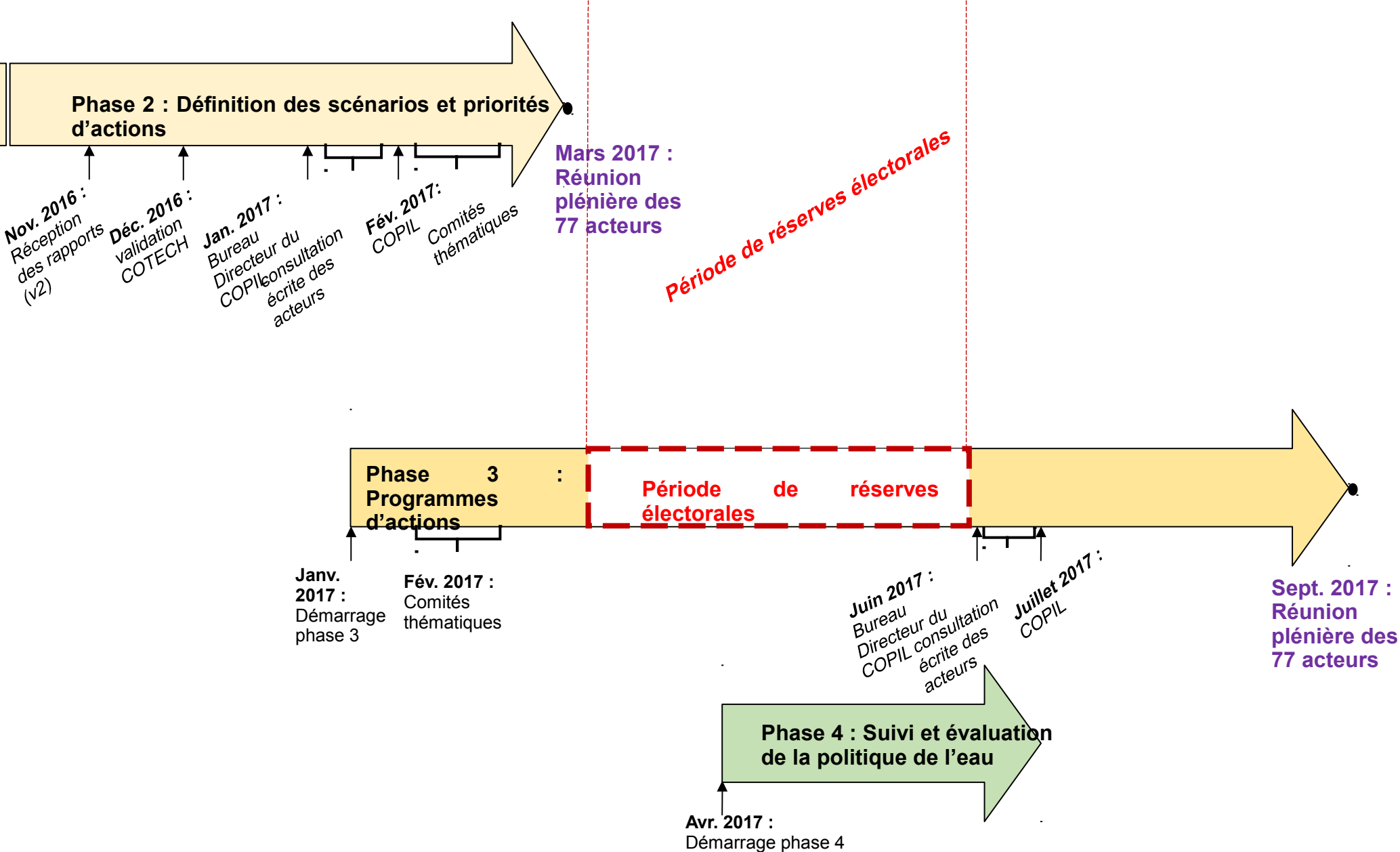
phase 4 : suivi et évaluation de
l'efficience de la politique de l'eau

1 COPIL début
février 2017

Production phase 3
En avril 2017



Planning prévisionnel de l'élaboration du Schéma Départemental de l'Eau



4 – Actualités : nitrates, phytosanitaires



**Pesticides interdits dans
les espaces verts, voiries
au 1^{er} janvier 2017**

et les jardins en 2019

Nouveau PAN : révision du PAR

4 – Actualités : démarche ZSCE Les Lutineaux

3 forages concernés sur le Thouarsais, 1 commune de la Vienne concernée

Constat de dégradation importante de la qualité des eaux pour le paramètre Nitrates :

Augmentation significative des nitrates : 70 mg/l (2012) à 85 mg/l (2015)

Malgré plusieurs plans d'actions volontaires (contrat de nappe, Re-Sources en cours)

➔ *Lancement en parallèle du contrat Re-Sources, d'une démarche ZSCE*

Avec construction concertée d'un programme d'actions sur 2017

4 – Actualités : démarches captages prioritaires

Reconquête de la qualité de l'eau = stratégie nécessaire et urgente pour les captages prioritaires

Établissement de contrats adaptés aux territoires et en concertation avec les professionnels agricoles

Appui des services de l'État pour la construction de programmes d'actions ciblés et à une échelle adaptée

Cas de Fleury

- fin contrat Re-Sources (contrat 2009-2013 et dernier avenant en 2015)
- PAEC lancé en 2016 pour une durée de 5 ans
- évaluation du programme de l'ASAP réalisée
- rencontre Mme la Préfète / M. le Pdt de Grand Poitiers le 13 janvier 2017

Cas de la Varenne

- premiers échanges dans le cadre du SAGE Clain
- recueil de retours d'expériences

Merci de votre attention